



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20241115-DEC-2024-116-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Le 15 novembre 2024

DEC-2024-116

PTO / Centre commande publique / SP

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté du Maire (n° 2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

VU la décision du Maire en date du 5 janvier 2024 (n° 2024.01), reçue par la Préfecture de la Gironde le 9 janvier 2024, relative à la signature du marché n°2023-BRU063 Lot 1 Démolition - Gros œuvre - VRD pour la réhabilitation de la salle du Tasta à Bruges, qui a été attribué à l'entreprise COBALTO, candidat individuel, domiciliée à VILLENAVE D'ORNON (33140), pour un montant global de 67 000 € HT soit 80 400 € TTC ;

CONSIDERANT les modifications de faible montant, validées par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage portant sur l'annulation des travaux de l'antenne EP sous le parking PMR existant ;

Le Maire **DECIDE** :

- **De signer** l'avenant n°3, avec incidence financière, avec l'entreprise COBALTO, candidat individuel, domiciliée à VILLENAVE D'ORNON (33140), d'un montant pour les modifications de faible montant de - 1 250,00 € HT soit -1 500,00 € TTC représentant une diminution de 1,87 %. Le nouveau montant du marché est porté à 73 950,00 € HT, soit 88 740,00 € TTC, représentant une augmentation globale en plus-value sur le marché initial de 10,37%.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,
Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU